



Objet : Avis portant sur les délibérations
de CRPMEM Fixant le niveau maximal
d'effort de pêche Pétoncles et coquilles
Saint Jacques dans les pertuis Charentais
Nos références :

HGS/09/7321/GB/JT

**Monsieur le Directeur Départemental
Des Affaires Maritimes
De Poitou-Charentes
Quai de Marans
17021 La Rochelle Cédex**

L'Houmeau, le 23 octobre 2009

Affaire suivie par Gérard Biais

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande d'avis portant sur les délibérations du CRPMEM fixant le niveau maximal d'effort de pêche pour les campagnes de pêche de la coquille Saint Jacques et du pétoncle dans les pertuis Charentais de fin 2009, j'ai l'honneur de vous communiquer un avis favorable de l'IFREMER.

En effet, Les nombres de licences sont en augmentation pour Marennes-Oléron de 13% mais il est difficile de prévoir l'impact de cette évolution car la participation des navires possédant une licence à la campagne est variable, plus particulièrement pour le pétoncle.

Quant aux nombres de jours et d'heures d'ouverture :

- ils sont en augmentation d'une journée, les nombres d'heures par jour restant inchangés, pour la pêche de la coquille Saint Jacques dans chaque pertuis, mais cette augmentation est raisonnable compte tenu des évolutions constatées lors de la campagne COPER réalisée par l'IFREMER avec le Thalia.

- ils sont en diminution, à raison d'une journée et d'une heure par jour, pour la pêche du pétoncle dans le pertuis d'Antioche, alors que les opérations de suivi de l'état du gisement réalisées avec les professionnels indiquent une stabilité de l'abondance.
- ils sont fixés dans le pertuis Breton à un niveau inférieur à ce qui a été adopté dans les dix dernières années pour le banc de La Flotte, qui est fermé à la pêche cette année alors que le reste du pertuis Breton est ouvert pour la première fois.

Cette proposition est en conformité avec les résultats obtenus lors des opérations de suivi de l'état des gisements réalisées avec les professionnels qui indiquent des potentialités sur la nouvelle zone ouverte de l'ordre de celles du gisement de La Flotte dans le début des années 2000.

Il faut toutefois souligner que les pêches de pétoncles réalisées avec les professionnels n'ont pas toujours été très représentatives des rendements obtenus lors de campagnes. Il conviendrait donc de suivre avec attention l'évolution des rendements des pêches de pétoncles lors de la campagne de fin 2009, en particulier pour la nouvelle zone ouverte dans le pertuis Breton, afin d'ajuster l'effort de pêche en cours de campagne si besoin.

**Chef de station IFREMER
La Rochelle-La Tremblade**

Copies :

- Affaires Maritimes Marennes
- G. Biais, Responsable Laboratoire Ressources Halieutiques de La Rochelle